

UNIVERSITÉ DES ANTILLES ET DE LA GUYANE
Propositions du CEVU du 24 mars 04 approuvées par le CA du 25 mars 04

Le quorum étant atteint, Monsieur Alain ARCONTE, Président de l'Université, ouvre la séance à 9 heures. L'ordre du jour après ajustement et ajout des questions diverses est arrêté comme suit :

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du CEVU du 23 octobre 2003.
2. Diplômes : Habilitations nationales (DUT TC, LP GLT, PCEM2) ; Modification DUT GEA, DUT GB ; Habilitations de DU (Médecine, SUEPFC, Dipro-Bib) ; Droits d'inscription en DU
3. Stages : Modification article 32 du règlement général et convention de stage non obligatoire.
4. Validation des acquis : Modalités de fonctionnement de la commission pédagogique de l' IESG ; Commission de validation pour étudiants étrangers.
5. Validation des propositions des commissions FSDIE « aide aux projets » et « aide sociale » ; Modifications de la note de gestion FSDIE.
6. La gestion du remboursement des droits d'inscription.
7. La démarche LMD à l' UAG.
8. Questions Diverses : Information sur les étudiants handicapés / Mémo ou guide pour les présidents de jury / Enseignement de gestion financière en licence de sciences économiques.

2. Diplômes

a. Diplômes nationaux

- Le dossier de LP GLT est retiré à la demande du directeur de l' IUT.
- La demande de DUT TC (Techniques de commercialisation), est présentée en deuxième lecture. Les premières observations du CEVU sont intégrées. Il s'agit de l'ouverture en Guyane d'un département de ce DUT en formation, initiale, continue et en alternance en Guyane et Guadeloupe. Après quelques remarques de forme sur la présentation, le conseil donne un avis favorable.
- DUT GEA : le programme des adaptations locales (identifiées AL dans la maquette) de 60 heures est approuvé par le conseil.
- DUT GB : Le rétablissement de la maquette dans le cadre du programme pédagogique national est approuvé par le conseil.
- PCEM2 : A près discussion la proposition (note jointe 1) d'ouverture du PCEM2 à la rentrée 2005 est approuvée par le CEVU à l'unanimité moins 3 abstentions. A noter que le conseil a rejeté la proposition d'une ouverture à la rentrée 2004 par 18 voix (4 abstentions, 6 pour). **Le CA de l'UAG à accordé un délai de 1 mois pour savoir si la faisabilité à la rentrée 2004 est possible, la décision sera alors prise par le président.**

b. Diplômes universitaires

- DU intitulé : Pathologie vertébrale et médecine manuelle. Conformément au souhait du CEVU du 23 octobre 03, ce dossier est représenté au CEVU avec intégration des recommandations formulées. Habilitation validée pour 4 ans.
 - Le SUEPFC, soumet à l'approbation du conseil, 3 propositions de diplômes : Le renouvellement de l'habilitation du DUFA(Diplôme Universitaire de formation d'adultes) pour 4 ans ; La création avec l'université de Poitiers d'une licence de sciences de gestion et d'un master administration des entreprises, avec formation en ligne et regroupements en présentiel pour ces deux diplômes. Cette proposition est approuvée par le CEVU.
 - Dipro-Bib : Diplôme professionnel de bibliothèque, présenté par le SCD, sous la responsabilité pédagogique de la faculté des lettres. Il s'agit d'une formation en ligne financée dans le cadre du FSE permettant à des professionnels, en situation précaire ayant les titres requis pour présenter certains concours, d'avoir une préparation efficace pour ces concours.
- Après discussion et sous réserve de certaines modifications à apporter au dossier en liaison avec le vice-président du CEVU, un avis favorable est donnée pour une habilitation de 4 ans.

c. Droits d'inscription en DU

A près modifications (suppression de droit optionnel SUAPS, ajout du point 5 : recommandation), la note ci-jointe (2) est approuvée par le CEVU à l'unanimité.

3. Stages.

La note ci-jointe (3) relative aux stages (modification du règlement général et de la convention) est approuvée par le CEVU, avec ajout d'une précision sur le paragraphe « signature » (Stage non obligatoire : Président, Vp des conseils de l'UAG, Secrétaire général). Le CEVU adopte le principe d'une démarche analogue pour une harmonisation des conventions de stages obligatoires.

4. La validation des acquis (décret de 85)

- a. Les modalités de fonctionnement de la commission pédagogique de l'IESG (ci - joint 4), après quelques ajustements sont approuvées par le CEVU (le point 2 n'est plus personnalisé, Date de dépôt : 30 juin 1° inscription et 15 septembre pour les autres)
- b. La mise en place d'une commission de validation des acquis, compétente pour les étudiants étrangers qui sollicitent une inscription à l'UAG conformément aux dispositions décrites dans la note ci-jointe (5), est approuvée par le CEVU.

5. FSDIE

- a. Les propositions de répartition de l'aide sociale et de l'aide aux projets dans le cadre du FSDIE, formulées par les commissions locales sont approuvées par le CEVU (cf note 6).
- b. La note de gestion du FSDIE est modifiée et approuvée par le CEVU. La répartition et la composition des commissions locales sont modifiées. Des critères d'éligibilité au FSDIE sont ajoutés. (cf note 7) **(Correction en CA : supprimer dans 2. Désignation, la référence au CS)**

6. Remboursement des droits d'inscription

La procédure de remboursement des droits d'inscription à l'UAG, présentée dans la note ci-jointe (8) est approuvée par le CEVU, après deux ajustements de forme.

7. La démarche LMD

Une note (la même que celle contenue dans le dossier du CA) est présentée au CEVU. Il faut noter que dès le mois de juin ou juillet le CEVU devrait avoir à se prononcer sur une première proposition globale de l'offre de formation dans le cadre du LMD.

8. Questions diverses

- Mme Paris présente au conseil à titre d'information et de sensibilisation, un bilan de la situation des étudiants handicapés à l'UAG.
- Il est acté par le CEVU le principe de la mise en chantier d'un document de type « Guide de président de jury »
- Il est noté que les modifications de maquettes des enseignements des diplômes nationaux se feront au moment des renouvellements des habilitations (prochain contrat).